

CONDITIONS D'USAGE PISTE MOTO POUR FORMATION DES CATEGORIES

Le lieu et les conditions d'usage de la piste pour les formations 2 roues :

La piste moto se situe à Saint-Pierre.

Cette piste est privée et est utilisée pour les formations de catégories AM – A1- A2- A- L5E.

Les cours de conduite moto s'effectuent par créneau de 1h00.

Chaque élève dispose d'une moto et les cours se déroulent de manière individuelle ou collective « 3 élèves maximum par formateur ».

Adresse : 6 CHEMIN BADAMIER – 97410 – SAINT-PIERRE.

Distance auto-école- piste : « 10kms » soit à 10 minutes de l'auto-école.

Disponibilité de la piste :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
- Samedi de 07h00 à 12h00.

Nombre de participant : Le nombre de candidat par session est de 3 par enseignant.

Equipement obligatoire :

- Casque homologué avec des dispositifs réfléchissants
- Blouson ou veste à manches longues
- Une paire de gants homologuée
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

Ces équipements sont également obligatoires lors des épreuves pratiques, hors circulation et en circulation.

